

Le “Buddha Blue”, la nouvelle drogue qui se répand dans les lycées de Caen

6-8 minutes

30/10/2019

Selon des informations de France Bleu Normandie, une nouvelle drogue qui se consomme via les cigarettes électroniques circule actuellement dans des lycées du Calvados. Appelée “Buddha Blue”, elle peut occasionner de sévères symptômes.



© istock

Une nouvelle tendance inquiétante semble avoir gagné les lycées de Caen. L'antenne de France Bleu Normandie rapporte en effet qu'une nouvelle drogue, apparue il y a quelques années en France, et notamment en Bretagne, se répand désormais dans les lycées du Calvados.

Se présentant le plus souvent sous la forme d'un **liquide inodore et incolore**, cette drogue nommée “Buddha Blue” peut se consommer via une cigarette électronique. Le produit, à base de **cannabinoïde de synthèse** (nommé 5F-AKB48 plus précisément), est peu cher et facile d'accès sur internet, rapporte encore France Bleu.

Sept lycées du Calvados sont concernés, principalement dans l'agglomération caennaise, selon des signalements effectués par des proviseurs de lycée depuis la rentrée 2019. “**17 élèves ont présenté des symptômes après avoir inhalé la substance**” a indiqué le rectorat. Certains ont dû être hospitalisés.

Il faut dire que cette drogue est relativement plus puissante qu'un simple “joint”. Si elle induit bien une phase de relaxation, celle-ci peut être suivie par des symptômes moins attrayants, comme une

paralyse, une paranoïa, une tachycardie, des hallucinations ou même une détresse respiratoire, un syndrome coronarien aigu, ou une insuffisance rénale. Elle est même surnommée PTC par les lycéens, pour “*pète ton crâne*”.

“**On recense deux cas d’overdose mortelle en Europe**”, a indiqué à France Bleu Normandie Grégory Lange, de l’association nationale de prévention en alcoologie et addictologie. “*Les jeunes qui en consomment recherchent les effets du cannabis, mais les effets secondaires du Buddha Blue sont complètement différents, beaucoup plus violents, d’autant que les dosages sont difficiles à maîtriser*”, a-t-il précisé.

Pour l’heure, l’Agence régionale de santé de Normandie n’a pas pris de mesure particulière, hormis l’édition, avec le rectorat du Calvados, d’une **fiche réflexe qui décrit les symptômes du “Buddha Blue”, et la conduite à tenir face à un élève intoxiqué**. La fiche a été envoyée à tous les collèges et lycées de l’académie de Caen.

Comme le précise le pôle Normandie de l’Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA) dans un [document](#) édité en juillet dernier, le cannabinoïde du “Buddha Blue” est classé sur la liste des stupéfiants depuis un arrêté du 31 mars 2017. “*Si un vide juridique existait au début de l’apparition de ces molécules sur le marché, il est important de noter que ce vide n’existe plus. **Bon nombre de Nouveaux Produits de Synthèse (NPS) sont classés comme stupéfiants, et pour ceux qui ne le sont pas encore, leur vente n’est pas pour autant considérée comme légale***”, rappelle l’ANPAA Normandie.

Source : [France Bleu](#)

À lire aussi

- [Comment dissuader un ado de fumer ? Réponse en vidéo](#)
- [Mon ado vapote, je fais quoi ?](#)
- [“Shell on challenge” : le nouveau défi dangereux de certains adolescents](#)
- [Cannabis à l’adolescence : pourquoi des chercheurs conseillent la fermeté aux parents](#)